

Conseil en bref

MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 27 novembre 2024

Administration générale

Avis de motion – projet de règlement 2024-403 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales, incluant les TNO, et abrogeant le règlement numéro 2023-383 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2024-403 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales, incluant les TNO, et abrogeant le règlement numéro 2023-383 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-403 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales, incluant les TNO, et abrogeant le règlement numéro 2023-383 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Le projet de règlement numéro 2024-403 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 1 du budget de la MRCVG commune aux dix-sept municipalités locales, incluant les TNO, et abrogeant le règlement numéro 2023-383 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de

motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Avis de motion – projet de règlement 2024-402 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant le règlement 2022-368 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin qu'un règlement portant le numéro 2024-402 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant le règlement 2022-368 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-402 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant le règlement 2022-368 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets »

- Le projet de règlement numéro 2024-402 « déterminant la répartition des dépenses relatives à la partie 3 du budget de la MRCVG pour les opérations de gestion des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques et abrogeant le règlement 2022-368 ainsi que tout règlement relatif aux mêmes objets » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Note au procès-verbal – Dépôt des prévisions de fin d'exercice 2024 – Territoires non-organisés de la MRCVG

- Madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières et matérielles, dépose aux membres du Conseil les prévisions de fin d'exercice pour l'année 2024 pour les territoires non-organisés de la MRCVG.

TNO – Adoption du budget 2025 de la RIAM – Article 603 du Code municipal du Québec

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte, pour les territoires non organisés de la MRC, le budget 2025 de la RIAM tel que transmis à cette fin.

Octroi de contrat – Acquisition de trois bornes d'information interactives pour les kiosques touristiques de Low, Gracefield et Grand-Remous

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'acquisition de trois bornes d'information interactives pour les kiosques de Low, Gracefield et Grand-Remous et d'octroyer le contrat à Posimage, au montant de 31 265 \$ avant taxes.

Création - Poste saisonnier de Journalier pour le Service de l'Environnement

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice générale à effectuer toutes les démarches relatives afin d'assurer la création d'un poste saisonnier de journalier pour le Service de l'Environnement au Complexe Environnemental Sud pour le début de la saison qui est prévue dès la mi-avril 2025.

Autorisation – Prise en charge de l'entretien de l'infrastructure de la Véloroute des Draveurs

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la directrice générale à effectuer toutes les démarches relatives en lien avec la prise en charge de l'entretien de l'infrastructure de la Véloroute des Draveurs et d'effectuer les modifications organisationnelles et ressources humaines qui en découlent afin d'assurer le fonctionnement de cette nouvelle compétence. Par le fait même, effectuer la modification du poste de Technicien forestier pour le poste de Technicien à l'entretien et à l'aménagement du territoire, poste qui sera responsable de la gestion et de l'entretien de la Véloroute des Draveurs ainsi que du développement de la villégiature pour les terres publiques intramunicipales.

Autorisation – Engagement de fonds– Fonds Région et Ruralité Volet 2 de l'année 2024

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser l'engagement de la somme de 277 500,00 \$ à même le FRR Volet 2 de l'année 2024 pour la réalisation du projet de contrôle animalier.

Intention de déclaration de compétence par la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau quant à une partie du domaine de la compétence de sécurité portant sur la gestion et du contrôle animalier pour l'ensemble de ses municipalités

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
 - Annonce, conformément à l'article 678.0.1 du Code municipal du Québec son intention de déclarer sa compétence à l'égard d'une partie du domaine de la compétence de sécurité portant sur la gestion et du contrôle animalier pour l'ensemble de ses municipalités;
 - La compétence de la Municipalité régionale de comté décrite au s'exercera à l'égard de l'ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire;
 - Rappelle que les municipalités qui souhaitent exercer leur droit de retrait doivent adopter une résolution exprimant leur désaccord dans les soixante (60) jours suivant l'adoption de la présente résolution et la faire parvenir par courrier recommandé à la MRC, à l'attention du greffe.

Avis de motion – projet de règlement 2024-400 « règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant le règlement no.2020-343 »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2024-400 « règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant le règlement no.2020-343 » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-400 « règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant le règlement no.2020-343 »

- Le projet de règlement numéro 2024-400 « règlement visant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation à l'organisme municipal responsable de l'évaluation et abrogeant le règlement no.2020-343 » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux

membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses telles que présentées via le formulaire prévu à cet effet.

Autorisation – Octroi d'aide financière non remboursable pour la tenue de spectacle culturel

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer l'aide financière non remboursable au montant de 5 000 \$ à l'entreprise de l'Auberge du Draveur pour la tenue du spectacle de Matt Lang. Il est également résolu que le montant soit pris à même le Fonds de développement régional dans le cadre du budget 2024.

Autorisation de signer une nouvelle entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour obtenir les services de gestion des différents programmes de la Société d'habitation du Québec sur le territoire de la MRC

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser, par la présente, la directrice générale et greffière-trésorière à signer une nouvelle entente avec la MRC des Collines-de-l'Outaouais pour supporter les services de gestion des différents programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec sur le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Avis de motion – projet de règlement 2024-405 « abrogeant le règlement 2021-361 fixant un tarif pour financer les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés »

- Avis est donné par madame la conseillère Francine Fortin qu'un règlement portant le numéro 2024-405 « abrogeant le règlement 2021-361 fixant un tarif pour financer les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-405 « abrogeant le règlement 2021-361 fixant un tarif pour financer les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés »

»

- Le projet de règlement numéro 2024-405 « abrogeant le règlement 2021-361 fixant un tarif pour financer les opérations et l'entretien d'un site de dépôt en tranchées dans les territoires non organisés » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Avis de motion – projet de règlement 2024-407 « modifiant la tarification prévue au règlement 2015-269 – Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova »

- Avis est donné par madame la conseillère Jocelyne Lyrette qu'un règlement portant le numéro 2024-407 « modifiant la tarification prévue au règlement 2015-269 – Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-407 « modifiant la tarification prévue au règlement 2015-269 – Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova »

- Le projet de règlement numéro 2024-407 « modifiant la tarification prévue au règlement 2015-269 – Regroupement des utilisateurs du chemin Lépine-Clova » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Avis de motion – projet de règlement 2024-406 « abrogeant le règlement 2000-119 décrétant l'entretien d'hiver du chemin dit « Le Domaine » et imposant une taxe aux propriétaires riverains »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Nicolas Malette qu'un règlement portant le numéro 2024-406 « abrogeant le règlement 2000-119 décrétant l'entretien d'hiver du chemin dit « Le Domaine » et imposant une taxe aux propriétaires riverains » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-406 « abrogeant le règlement 2000-119 décrétant l'entretien d'hiver du chemin dit « Le Domaine » et imposant une taxe aux propriétaires riverains »

- Le projet de règlement numéro 2024-406 « abrogeant le règlement 2000-119 décrétant l'entretien d'hiver du chemin dit « Le Domaine » et imposant une taxe aux propriétaires riverains » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Avis de motion – projet de règlement 2024-404 « concernant la régie interne des séances du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

- Avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu'un règlement portant le numéro 2024-404 « concernant la régie interne des séances du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Note au procès-verbal – Dépôt et présentation – Projet de règlement 2024-404 « concernant la régie interne des séances du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant toute réglementation antérieure afférente »

- Le projet de règlement numéro 2024-404 « concernant la régie interne des séances du Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et abrogeant toute réglementation antérieure afférente » sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est déposé et présenté aux membres du Conseil par madame la préfète Chantal Lamarche, pour adoption à une séance ultérieure.

Embauche – Conducteur et opérateur de machinerie lourde pour le service de l'environnement

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la direction générale à réaliser toutes les mesures requises pour officialiser l'embauche du premier poste de conducteur et opérateur de machinerie lourde, conformément aux conditions établit à même la convention collective en vigueur.

Autorisation de signature – Convention pour activités spécifiques (ES-2024-70-210)

- Il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'appuyer la signature de l'entente spécifique (ES-2024-70-210) avec le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Outaouais.

Modification à la résolution 2024-R-AG211 - Achat d'une thermopompe pour le complexe environnemental Nord

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'accepter la soumission de Réfrigération RoxTone au montant de 11 115,96\$ avant taxes pour l'achat d'une thermopompe pour le complexe environnemental Nord (Maniwaki) et de prendre ce montant à même les surplus accumulés de la partie 3 du budget de la MRCVG.

Autorisation de dépôt d'un projet dans le Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser le dépôt d'un projet dans le Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal pour l'année 2024-2025.

Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2025

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau de renouveler l'adhésion à la FQM pour l'année 2025 au montant de 499,72\$, avant taxes et de prendre ce montant à même le budget de la MRCVG 2025.

Contrat de déneigement au kiosque d'information touristique de Maniwaki

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer le contrat à Services ADL Inc pour le déneigement lors de la saison hivernale 2024-2025 au montant de 3 000,00\$, avant taxes, pris à même le budget de la MRCVG.

Conseil

Note au procès-verbal – Prévisions budgétaires

- Madame Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières et matérielles, a procédé à la présentation relative à l'adoption du budget 2025 aux membres du Conseil en préambule et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire. Le cahier sera également disponible sur le site web de la MRCVG.

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 10 029 249 \$, des affectations et activités d'investissements de 154 715 \$ et des revenus de 6 313 164 \$.

Adoption des répartitions 2025 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2025, toutes bases confondues, soit adoptée

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 515 023 \$, des affectations et autres activités d'investissements de 155 030 \$ et des revenus de 38 081 \$.

Adoption des répartitions 2025 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitements des eaux usées Certaines municipalités

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2025, toutes bases confondues, soit adoptée.

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2025, pour la partie 3 du budget relatif aux opérations de gestion des matières résiduelles, comportant des dépenses de fonctionnement de 3 216 463 \$, des affectations et activités d'investissements de 1 60 370 \$ et des revenus de 1 589 338 \$.

Adoption des répartitions 2025 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles

- Il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2025, toutes bases confondues, soit adoptée.

Note au procès-verbal – Félicitations

- Les membres du Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau tiennent à féliciter la directrice des ressources financières et matérielles, Mme Claude-Ann Langevin, pour la réalisation du budget 2025. Mme la préfète Chantal Lamarche remercie également les membres du Conseil et l'équipe de la MRC pour les travaux préparatoires à l'adoption des prévisions budgétaires.

Note au procès-verbal – Dépôt déclaration des intérêts pécuniaires de la personne élus à la préfecture

- Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, madame la préfète Chantal Lamarche dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires à titre de personne élue à la préfecture.

Modification de la résolution 2024-R-AG292 - Engagement du Conseil de la MRCVG – Comité recrutement infirmier MRCVG

- Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau affirme son plein engagement dans la démarche et assure sa pleine collaboration au comité.

Relance au ministre de la Justice du Québec – Attribution du statut de chef-lieu associé à un district judiciaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au palais de justice de Maniwaki

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au ministre de la Justice, monsieur Simon Jolin-Barette de mettre en place les procédures nécessaires pour la création d'un nouveau district judiciaire correspondant aux limites du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dont le chef-lieu serait à Maniwaki.

Demande à la Sûreté du Québec (SQ) – Respect et application des règlements uniformisés sur l'ensemble des municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau concernant les nuisances applicables par la SQ

- Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander à la Sûreté du Québec d'assurer l'application dudit règlement et de veiller au respect de ses responsabilités prévues à l'entente de services de police, et ce sur tout le territoire de la MRCVG afin d'assurer la paix et l'ordre, ainsi d'éliminer les nuisances surtout dans les endroits publics du territoire.

Gestion financière et administrative

Note au procès-verbal – Vérification des comptes

- Monsieur le conseiller Nicolas Malette a procédé à la vérification des comptes pour la période du 23 octobre au 27 novembre 2024 préalablement à la séance du Conseil débutant 18 h.

Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes – Période du 23 octobre au 27 novembre 2024

- Adoption du registre des chèques, des prélèvements bancaires et des comptes pour la période du 23 octobre au 27 novembre 2024.

Sécurité publique et incendie

Autorisation de signature – Entente entre la municipalité de Low et la MRCVG – Prêt et entretien d'équipement pour le sauvetage d'urgence en milieu isolé

- Il est résolu par le Conseil de la MRCVG d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale à signer cette entente pour le prêt et l'entretien d'équipement de sauvetage d'urgence en milieu isolé avec la municipalité de Low.

Aménagement et développement

Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 3 (FRR volet 3) 2023-2024

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité (volet 3) 2023-2024, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

Adoption – Rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité volet 4 (FRR volet 4) année 2023-2024

- Il est résolu que le Conseil de la MRC adopte le rapport annuel du Fonds Régions et Ruralité (volet 3) pour l'année 2023-2024, pour diffusion sur le site web de la MRC et transmission à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, tel que prévu à l'Entente relative au Fonds de développement des territoires intervenue entre le MAMH et la MRC.

Appui à la démarche du CLD d'Antoine-Labelle – Solution d'abattage pour les producteurs de bovins et ovins

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer la démarche du CLD d'Antoine-Labelle et de collaborer avec celui-ci dans le comité technique du projet et pour mobiliser les

entreprises agricoles en production animale val-gatinoises à participer aux activités de consultations publiques subséquentes.

Deuxième relance – Résolution 2023-R-AG251 - Projet de reconstruction du pont Gens-de-Terre sur le chemin Lépine-Clova

- Il est unanimement résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander la participation financière du ministère conjointement avec les utilisateurs du Pont et la MRC, le tout en vue d'assurer la vitalité économique de l'industrie forestière largement fragilisée par la fermeture éventuelle de l'usine de Maniwaki ainsi que le maintien de l'accessibilité à ces secteurs récréotouristiques.

Demande de rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications – Projet d'amélioration et de rénovation de la salle de spectacle de la Maison de la Culture de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRCVG de demander une rencontre avec le ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Mathieu Lacombe en janvier 2025.

Relance de la résolution 2024-R-AG278 - Couverture cellulaire pour le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au gouvernement du Québec de relancer le dossier ainsi de confirmer que les modifications émises par les municipalités à la demande de la FQM identifiant les zones déficientes en matière de couverture cellulaire ont été prise en considération.

Musée de l'Histoire de l'Outaouais – Demande d'appui financier et collaboration de la MRCVG

- Il est unanimement résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau n'appuie pas ni financièrement ni moralement le projet d'établissement du nouveau musée de l'Histoire à venir à Gatineau.

Résolution de refus des demandes d'appuis qui sont formulées auprès du Gouvernement du Québec dans le cadre des appels à projets pour la création d'aires protégées sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau n'appuie pas le processus d'analyse des demandes déposées dans le cadre de l'appel à projet mis de l'avant par le MELCCFP afin de proposer de nouvelles aires protégées sur le territoire public québécois

Résolution d'appui à l'analyse par le gouvernement du Québec de l'ensemble des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets d'aires protégées en territoire public dans la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie le processus d'analyse des demandes déposées dans le cadre de l'appel à projet mis de l'avant par le MELCCFP afin de proposer de nouvelles aires protégées sur le territoire public québécois

Avis de conformité du règlement no. 2024-359 de la municipalité de Bouchette concernant les projets particuliers de constructions, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no.2024-359 de la municipalité de Bouchette.

Avis de conformité du règlement no. 2024-370 modifiant le règlement numéro 075 de lotissement de la municipalité de Grand-Remous

- Il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve du règlement no.2024-370 de la municipalité de Grand-Remous.

Adoption – Projet de règlement 2024-397 « modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agrodynamique et agrofluviale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'adopter le projet de règlement 2024-397 « modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et portant sur une modification des affectations à vocation dominante agrodynamique et agrofluviale pour une affectation à vocation villégiature dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau » tel que présenté.

Autorisation – Demande d'agrandissement de Bail auprès du MRNF et déclaration de conformité auprès du MELCCFP – LETI NOTAKIM

- Il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le directeur de la gestion du territoire, Monsieur Antoni Dion, à présenter une demande d'utilisation du territoire dans le but d'agrandir le bail du LETI NOTAKIM et de signer tout document

afférent à cette demande ainsi que procéder à la déclaration de conformité auprès du MELCCFP.

Autorisation de signature – Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Plan d'intervention du programme d'aide à la voirie locale

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la préfète de la MRC, Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale de la MRC, Joanie Courchaine, à signer la convention d'aide financière avec le MTMD ainsi que tout autre document afférant à cette aide financière.

Terres publiques intramunicipales

TPI – Octroi d'une aide financière via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 – Municipalité de Cayamant – Travaux pont Black Rollway

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un montant maximal de 225 640,99 \$ à même l'enveloppe du PADF 2021-2024 à la municipalité de Cayamant qui agit comme porteur du dossier pour la réparation du pont du Black Rollway et d'autoriser la préfète, Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale de la MRC, Joanie Courchaine, de signer le protocole d'entente avec la municipalité de Cayamant.

TPI – Octroi d'une aide financière via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) 2021-2024 – Municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Travaux sur le chemin de la Baie-Gabriel

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer un montant maximal de 135 066 \$ à même l'enveloppe du PADF 2021-2024 à la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau qui agit comme porteur du dossier pour la réfection du chemin de la Baie-Gabriel et d'autoriser la préfète, Chantal Lamarche, ainsi que la directrice générale de la MRC, Joanie Courchaine, de signer le protocole d'entente avec la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau.

Loisir et culture

Autorisation – Renouvellement de l'Entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications et signature

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de signifier au ministère de la Culture et des Communications du Québec l'intention de la MRC :
 - De renouveler l'entente de développement culturel avec une participation financière plus élevée que les ententes précédentes afin de permettre une programmation riche, diversifiée et accessible à tous les citoyens.
 - De reconnaître et d'adresser le déficit culturel de notre région, en mettant en place des mesures spécifiques pour favoriser le développement culturel durable.

Nomination de monsieur Pierre Nelson Renaud au sein du comité Loisir et Culture de la MRCVG

- il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de nommer monsieur Pierre Nelson Renaud au sein du comité Loisir et Culture en remplacement de madame Julie Jolivette

**La prochaine séance ordinaire du Conseil
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau
aura lieu le jeudi 12 décembre 2024.**

Veuillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont extraites, est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une séance ultérieure et à sa signature par la préfète.